

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'hon. R. F. STOCKWELL

Trésorier de la Province

A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 1er février 1934



1934

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'hon. R. F. STOCKWELL

Trésorier de la Province

A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 1er février 1934



1934

DISCOURS SUR LE BUDGET

Monsieur l'Orateur,

L'année écoulée depuis que j'ai eu l'honneur de soumettre mon premier budget n'a pas beaucoup adouci les épreuves auxquelles l'humanité est en proie, quoique la dépression économique mondiale ait probablement connu sa phase la plus aiguë un mois après le discours sur le budget, c'est-à-dire en février 1933.

Les économistes et les publicistes admettent généralement que c'est en février et en mars derniers que les affaires ont atteint leur plus bas degré d'affaissement dans l'Amérique du Nord.

On l'a particulièrement constaté chez nos voisins du sud, car c'est au cours des mois en question que la débâcle des entreprises bancaires de la grande République a atteint son point extrême. Comme nous sommes les voisins immédiats les plus importants des Etats-Unis, leurs tribulations économiques se répercutent nécessairement sur nos propres affaires, bien que nos institutions bancaires du Canada aient fort bien tenu le coup durant les quatre dernières années, et même beaucoup mieux que les pays qui avaient édifié sur une banque centrale les plus optimistes espoirs.

Les principaux événements internationaux qui ont influencé la vie économique de notre province peuvent se résumer brièvement.

Les résultats de la Conférence économique mondiale tenue à Londres en juillet dernier ont fort déçu toutes les nations qui y étaient représentées; on n'y trouva, en effet, aucune solution aux questions alors considérées comme les trois problèmes essentiels à étudier, soit:

1. Les dettes de guerre;
2. La stabilisation des monnaies;
3. La guerre des tarifs.

Les conséquences de cette faillite furent d'ouvrir l'ère du nationalisme économique, la plus violente de toutes les rivalités commerciales surgies jusque là entre les nations.

La grande expérience actuellement poursuivie par le président Roosevelt, conformément au "National Industrial Reconstruction Act", est maintenant en voie de réalisation et ne manque pas d'intéresser au plus

haut point les observateurs en ce pays. Il est généralement admis que des mesures de rénovation ne peuvent s'appliquer au Canada dans les mêmes cadres, vu la nature de la dette extérieure de notre pays, l'insuffisance de nos richesses naturelles à fournir la matière première de certains produits essentiels, le désavantage de notre marché domestique relativement restreint et la nécessité où nous nous trouvons de compter sur le chiffre de nos exportations pour remplir les obligations que nous impose notre dette étrangère.

Cette expérience, toutefois, est de nature à exercer de profonds effets sur notre vie nationale.

Jusqu'ici le cours des affaires semblerait indiquer que l'on en est déjà au point où la surproduction est absolument disproportionnée à tout pouvoir d'absorption des marchés.

Le projet comporte des dépenses publiques et un accroissement de la dette nationale qui dépassent tout ce qu'aucun pays, en aucun moment de son histoire, a jamais osé envisager. Ce sont là, comme nous l'enseignent les crises économiques du passé, les deux causes déterminantes habituelles des dépressions elles-mêmes. Quand le programme de la NIRA sera définitivement appliqué et que le temps viendra de rembourser, qu'arrivera-t-il ?

En ce qui nous concerne, la question d'une Banque centrale est à l'ordre du jour. Le pouvoir de contrôle qu'on veut confier à une Banque centrale qui, prétend-on, préviendrait les spéculations excessives en restreignant le crédit ne serait-il pas paralysé par les immixtions politiques inhérentes à la main-mise du gouvernement sur la monnaie, les finances et le crédit ? Et si jamais, par malheur, le gouvernement fédéral de notre pays tombait entre les mains d'un groupe dont les théories sociales seraient inapplicables et malsaines, ce contrôle ne serait-il pas un instrument virtuel de notre ruine économique ?

L'état général des affaires au Canada, au cours de l'année dernière, peut être résumé ainsi, dans ses grandes lignes :

Le prix du blé, qui influe si fortement sur l'économie du Canada occidental, relativement à son pouvoir d'achat des produits du Canada central, est descendu à un niveau inférieur à toute prévision. Il en est généralement ainsi du prix des produits agricoles dans le pays tout entier.

Le plus grand nombre des experts est d'avis que le Canada, pour sa part, a atteint, en février dernier, le point le plus angoissant de la dépression, et que, depuis, une amélioration lente, mais graduelle, s'est fait sentir particulièrement pour ce qui a trait au rendement de l'industrie du bois et du papier-journal. Les compensations bancaires, les expéditions par chemins de fer et l'industrie de la chaussure indiquent également une certaine reprise générale dans les activités commerciales.

Les vicissitudes que le Canada a subies auraient été bien plus accentuées si nous n'avions eu l'avantage des principaux éléments suivants de stabilité:

(a) La paix et l'ordre se sont maintenus, et le régime démocratique, malgré certaines imperfections, est encore la règle en notre pays;

(b) Notre système de banques commerciales a triomphé de la plus rude épreuve que l'histoire de l'humanité ait enregistrée, et c'est tout à l'honneur de ces institutions si pas un seul sou n'a été perdu de l'épargne populaire qui leur avait été confiée, et si toute demande de remise a été honorée sur-le-champ. A la lumière de ces faits, l'on voit aussitôt qu'il n'est pas encore opportun de bouleverser nos méthodes bancaires. Mais nous nous abstenons de tout autre commentaire, en attendant de connaître la législation projetée.

(c) La production de l'or et du nickel et l'accroissement général de la production minière ont permis d'atténuer les embarras financiers de notre pays soucieux d'honorer ses obligations contractées envers l'étranger. Durant l'année 1933, le montant des dividendes payés par les industries minières du Canada s'est accru de 21% et se chiffre par plus de \$29,000,000.

(d) Le maintien des excédents favorables de la valeur des produits exportés sur celle des produits importés.

(e) Le tourisme, source de profits considérables difficiles à évaluer et dont tous bénéficient, a contribué, quoique dans une moindre mesure qu'auparavant, à l'équilibre des affaires.

L'état des affaires dans le Province de Québec s'est quelque peu amélioré au cours de l'année. L'indice des emplois s'est élevé en plusieurs localités, mais la remédiation au chômage fait encourir à la province de lourdes dépenses, et le plus tôt l'on pourra cesser l'octroi des secours directs, le mieux ce sera. Les secours distribués sous la forme du "dole" ont un effet nocif sur le moral et la mentalité des chômeurs. En outre, le mode actuel d'aider les chômeurs exige des municipalités une participation financière qui a fini par ébranler le crédit de plusieurs d'entre elles au delà de toute mesure, et il est évidemment urgent de changer de méthode. Le crédit de nos municipalités, étant essentiellement incorporé au crédit général de la Province, doit être assuré. Les industries du bois et du papier se sont considérablement relevées, surtout celles dont les actions avaient subi une dépréciation extrême, mais elles fonctionnent encore à profits fort relatifs. La récolte de foin fut plutôt pauvre, mais les pertes encourues de ce fait ont été compensées par un accroissement de la récolte du maïs d'ensilage. La récolte de pommes de terre fut satisfaisante.

Malheureusement, les avantages du regain constaté, ces mois derniers, dans les activités industrielles, et de l'augmentation générale du prix des marchandises ont été considérablement, pour ne pas dire totalement

annulés par la baisse excessive des prix de tous les produits agricoles. A moins que ces prix ne s'élèvent proportionnellement au coût élevé des produits non agricoles, le pouvoir d'achat de nos cultivateurs demeurera restreint, et l'industrie, dans les localités urbaines, ne pourra s'attendre aux profits qu'elle serait autrement en droit d'envisager. Les salaires ne se sont pas accrus d'une façon appréciable, et la carence de pouvoir d'achat dont souffrent nos cultivateurs et nos ouvriers demeure toujours ce qui nous inquiète le plus en l'occurrence. Nos classes agricoles ont toutefois tenu le coup sans perdre leur beau courage, et le fait que la production des denrées alimentaires accuse un fort accroissement sur celle de l'année dernière assure à notre population des vivres en abondance.

Les cultivateurs de la province de Québec n'ont en rien cherché à contrecarrer la nature dans ses fécondités, soit en réduisant les cultures ou en abattant les troupeaux. C'est un contraste frappant avec le sabotage auquel se livrèrent, par exemple, les paysans russes lorsqu'ils se rendirent compte de la situation défavorable dans laquelle les plaçait injustement le plan communiste. Quel contraste également avec cette politique mal avisée qui préconise la limitation des récoltes et s'égare jusqu'à anéantir les produits du sol, si essentiels au genre humain!

Nous vivons à une époque où l'on se groupe et où l'on s'organise pour exposer sans équivoque ses besoins et ses manières de voir. Au cours des quatre dernières années d'épreuves, j'ai été frappé de la patience sereine et de la force d'âme dont nos femmes ont fait preuve, et nous pouvons répéter, comme aux jours sombres de la grande guerre: "Les femmes furent incomparables."

Les services administratifs ont nécessairement donné leur plein rendement, de façon à répondre à ce que le public était en droit d'attendre d'eux.

Les circonstances économiques qui se sont imposées à nous ont nécessité le maintien, dans toute la mesure de nos moyens, des services essentiels.

L'analyse de la nomenclature suivante établit que les activités des divers services administratifs, bien qu'on ne les compte pas parmi les modes indirects de remédiation au chômage, se sont cependant largement avérées comme tels, au point que l'on ne saurait ignorer l'importance des dépenses faites à l'avantage de toutes les classes de la société, en la province entière, ni leur effet général certain sur la stabilisation des affaires:

(a) Le Département du procureur général s'est acquitté de toutes ses obligations et a confirmé notre peuple dans ses traditions de respect de la paix, de la loi, de l'ordre et du bon gouvernement.

(b) L'instruction donnée sous la direction du secrétaire provincial a été soutenue, encouragée et largement subventionnée. L'instruction de nos jeunes gens fut l'objet d'une sollicitude particulière de la part du gouvernement.

(c) Le département de l'hygiène publique, également dirigé par le secrétaire provincial, a poursuivi ses efforts, afin d'améliorer de façon générale les conditions d'existence dans toute la province. A cet égard, la statistique démontre que l'hygiène dans la province est meilleure que jamais.

(d) Le département des affaires municipales, sous la direction du premier ministre de la province, poursuit son rôle d'aviseur des municipalités, aux points de vue administratif et financier. Les conseil légaux par lui donnés et l'activité qu'il a déployée ont largement contribué au maintien de la solvabilité et de la bonne conduite administrative des municipalités dans toute la province. Dans les municipalités aux prises avec des difficultés financières, ce département est, en certains cas, intervenu pour protéger les intérêts des porteurs de titres de ces municipalités.

(e) Nos institutions d'assistance émergeant au trésor provincial ont été généreusement subventionnées, en dépit d'une forte compression des diverses sources de revenus qui contribuent, de par la loi, au fonds d'assistance publique.

(f) Les travaux relatifs à certains ponts en construction ont été poursuivis, et d'autres ponts ont été terminés durant l'année écoulée. Ces travaux, joints à l'activité coutumière du ministère des travaux publics, ont notablement contribué à réduire le chômage dans les localités où ils ont été exécutés.

(g) Le ministère du travail voit à l'application des règlements destinés à protéger le public, entre autres l'inspection des établissements industriels, des édifices publics, des appareils électriques et mécaniques, grâce à quoi les accidents du travail et les réclamations ont pu être diminués. Ce ministère n'a pas manqué, chaque fois qu'on lui en a fait la demande, de fournir aux industriels des ouvriers de tous les métiers. On a fait observer la loi du salaire minimum des femmes partout où des contraventions avaient été constatées. La loi pourvoyant à la diminution du nombre des heures de travail a été appliquée, autant que les circonstances l'ont permis, à la suite d'ententes entre employés et patrons.

(h) Comme les déboursés affectés par le ministère de la voirie et des mines à la construction et à la réparation des routes dans la province représentent des sommes importantes distribuées en salaires, ils ont été une des principales causes d'amélioration du sort des chômeurs ruraux de la province.

Grâce à notre généreuse politique routière, le trafic touristique, bien qu'en régression durant ces deux dernières années, est néanmoins demeuré l'un des principaux facteurs de notre activité industrielle, et pas moins de \$35,000,000 ont été dépensés, grâce à lui, dans la province, au cours de l'an dernier.

(i) Le ministère des terres et forêts a élaboré et appliqué plusieurs mesures pour protéger nos inestimables richesses naturelles, nos forêts en particulier.

(j) Non seulement l'activité du ministère de la colonisation ne s'est pas un seul instant ralentie, mais le "retour à la terre" a été accentué par suite de subventions et d'encouragements ministériels. Un grand nombre de familles ont pu, de la sorte, être installées sur de bonnes terres. Ce mouvement s'est déjà affirmé comme l'une des mesures qui, selon toutes probabilités, seront un remède permanent au chômage dans plusieurs de nos centres urbains.

(k) Les responsabilités de la province de Québec ont été accrues et aggravées du fait de la tendance des autorités fédérales, constatée durant ces quelques dernières années, à cesser ses octrois agricoles. Ces charges nouvelles, nous les avons généreusement assumées en toute loyauté. Il en est résulté que les déboursés du ministère de l'agriculture ont augmenté en raison même de la suppression de l'allocation fédérale.

Ce ministère s'est intéressé à tous les genres de production auxquels se livrent nos classes agricoles.

Les allocations compensant la perte des animaux tuberculeux abattus pour cause d'hygiène ont été maintenues, ainsi que les subsides accordés pour le drainage et l'amélioration générale des terres arables et pour accentuer l'usage des engrais chimiques et de la chaux. Les agronomes ont, par leurs avis techniques et leur collaboration pratique, favorisé l'avancement de l'agriculture en général, surtout aux points de vue suivants:

Industrie animale, médecine vétérinaire, industrie laitière, amélioration du bétail, aviculture, économie rurale, apiculture, industrie érablière, fermes d'expérimentation, sociétés coopératives, arts domestiques, économie domestique, brochures de vulgarisation, grains de semence, concours avec prix à l'enjeu, horticulture, pomiculture, arboriculture, jardins ouvriers, production des pommes de terres et du tabac, conserves alimentaires, clubs de jeunes agriculteurs, protection des vergers, destruction des mauvaises herbes et des parasites. Enfin, notons l'existence d'un vaste service d'agronomes disséminés aux quatre coins de la Province et toujours disposés à faire profiter des dernières découvertes scientifiques tous les cultivateurs adonnés aux différentes exploitations agricoles.

Les prêts consentis en cette province par la Commission fédérale du Prêt agricole portent intérêt à $6\frac{1}{2}\%$. La Province en défraye une fraction fixée à $1\frac{1}{2}\%$, ce qui abaisse à 5% le pourcentage net exigible des emprunteurs à long terme. Notre part de ces paiements a été régulièrement versée par le trésor provincial, à des intervalles réguliers, sur demande des officiers de cette commission.

Quoique la Province ait eu à envisager un déficit au cours de l'exercice écoulé, la plupart des crédits votés aux fins précédemment énumérées furent dépensés afin de maintenir le même degré d'efficacité dans tous les ministères intéressés, et les déboursés ainsi effectués ont contribué, plus qu'on ne peut le croire généralement, à atténuer la dépression économique qui a affecté notre province, comme les autres, au cours des quatre dernières années.

Bref, tous les départements ont loyalement coopéré entre eux dans le même souci de s'en tenir aux crédits réduits au strict nécessaire sans porter atteinte à l'efficacité d'aucun service.

Après s'être maintenus à un niveau fort acceptable dans les circonstances exceptionnelles qui ont caractérisé les deux années précédentes, les revenus perçus au cours de l'exercice terminé le 30 juin, dont je vais vous exposer le résumé, accusent une diminution qui a dépassé toutes nos prévisions, surtout quand on tient compte du fait que cette réduction subite est survenue vers la fin dudit exercice, les crédits votés aux différents départements ayant déjà été épuisés jusqu'à ne plus laisser qu'un montant approximatif de \$1,500,000 du budget total.

Les sources principales de revenus furent réduites des sommes suivantes :

La loi des véhicules automobiles.....	\$ 250,000.00
La taxe sur la vente de la gazoline.....	400,000.00
Les droits sur les successions.....	900,000.00
Les licences, les permis, etc.....	600,000.00
Loi des liqueurs alcooliques (compte de commerce) .	2,000,000.00
Le département des terres et forêts, revenus.....	1,600,000.00

Et les sources moins importantes de revenus ont été diminuées dans les mêmes proportions, donnant lieu à un déficit imposant.

Résumons ainsi :

Total des recettes ordinaires (autres que celles figurant aux comptes capital, fonds en fiducie, dépôts, etc.).....	\$ 31,023,889.60
Total des déboursés ordinaires (autres que ceux figurant aux comptes capital, fonds en fiducie, etc.).....	37,864,797.56
Excédent des déboursés ordinaires sur les recettes ordinaires.	6,840,907.96
Capital et autres recettes.....	60,534,717.09
	<hr/>
	53,693,809.13
Capital et autres déboursés.....	55,027,742.77
	<hr/>

Excédent du total des déboursés sur les recettes totales....	1,333,933.64
Argent en banques au 30 juin 1932.....	3,042,308.45
	1,708,374.81

Mandats autorisés, mais impayés:

30 juin, 1933.....	\$ 6,510,533.09	
30 juin, 1932.....	6,297,428.74	213,104.35

Argent en banque au 30 juin, 1933.....	\$ 1,921,479.16
----------------------------------------	-----------------

Les détails de ces recettes et de ces déboursés figurent aux comptes publics déjà produits en Chambre.

Le pourcentage de nos recettes et de nos dépenses est ainsi réparti:

RECETTES DE 1932-33

Subside de la Puissance du Canada.....	7.94	
Loi des liqueurs alcooliques (compte de commerce).....	11.93	
Terres et forêts.....	8.75	
Loi des véhicules-moteurs.....	16.20	
Impôts sur la gazoline.....	15.85	
	60.67	
Droits sur les successions.....	9.90	
Taxes sur les corporations.....	12.77	
Licences d'hôtels, de magasins, etc.....	4.19	
	26.86	
Autres recettes ordinaires.....	12.47	
	100%	

DÉPENSES

Education.....	11.26	
Voirie et mines.....	16.81	
Travaux publics et travail.....	3.77	
Agriculture.....	10.29	
Terres et forêts.....	6.12	
Colonisation.....	9.14	
	57.39	
Administration de la justice.....	5.29	
Gouvernement civil.....	6.48	
	11.77	
Intérêt et fonds d'amortissement.....	16.75	
Autres déboursés ordinaires.....	14.09	
	100%	

L'ANNEE COURANTE

En préparant le budget de l'année courante, budget qui fut établi, notons-le bien, avant que ne se soit manifestée, l'année dernière, la décroissance rapide de nos revenus, nous avons tenu compte d'une diminution éventuelle d'environ \$5,000,000 dans les recettes ordinaires, et les budgets respectifs des départements furent réduits d'autant.

Il serait téméraire de compter sur le plein rendement des recettes ordinaires pour atteindre le résultat désiré, c'est-à-dire un modeste surplus, mais je suis heureux d'être en mesure d'affirmer à la Chambre qu'à la fin du présent exercice j'espère rétablir davantage l'équilibre du budget.

LES PREVISIONS 1934-35

Les recettes et les déboursés présumés pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1935, et que je dois soumettre à l'approbation de la Chambre, se résument ainsi, d'après les différents rapports ministériels :

Recettes ordinaires présumées.....	\$ 31,778,012.46
Déboursés ordinaires présumés.....	32,520,300.94
Déficit.....	742,288.48

La prévision d'un léger déficit ne doit pas accrédi-ter l'opinion que le gouvernement ne continuera pas de recourir à la plus rigoureuse économie dans les déboursés de tous les départements; mais, sans nous éloigner de cette prudente politique, nous espérons que, la situation économique s'améliorant, les recettes augmenteront au point d'équilibrer peut-être le budget, au terme de l'exercice en question. En attendant, les déboursés ordinaires prévus ont été réduits au minimum qu'autorisaient les circonstances actuelles et le souci du bien public. Nous nous sommes inspirés des principes suivants :

- (a) Une sévère économie;
- (b) L'efficacité essentielle de tous les départements;
- (c) La protection du capital humain;
- (d) La préservation, la protection et la sauvegarde de nos richesses naturelles et de tout ce qui constitue pour nous un actif essentiel;
- (e) La résolution de n'accroître en rien, si possible, en ces temps de crise, le fardeau que doivent porter les contribuables de la province.

LA DETTE PUBLIQUE

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 1933, la dette nette consolidée de la Province s'est accrue de \$16,722,320.74, par suite de la vente de \$2,250,000.00 d'obligations de cinq ans à 5%, de \$9,000,000.00 d'obligations de trente ans à 4½% et de \$7,000,000 de billets de deux ans à 4%, tel

qu'il en est fait mention dans mon discours sur le budget de l'an dernier. La différence entre le total de ces émissions et l'accroissement de la dette nette consolidée est due à l'augmentation des fonds d'amortissement.

Cette augmentation montre bien quels temps difficiles nous traversons. Cependant, grâce à la prudence exercée dans nos emprunts antérieurs, notre crédit n'a été affecté en rien; et quand, le 19 juillet dernier, l'exercice étant terminé, nous avons offert au public une émission de \$10,350,000 d'obligations de vingt-cinq ans à $4\frac{1}{4}\%$, nous avons reçu et accepté une soumission de 96.31, représentant, pour le gouvernement, un prix de 4.497% pour ce nouvel emprunt, pourcentage dont seul a pu bénéficier le gouvernement fédéral lors de son emprunt de conversion, à terme relativement court, contracté après le nôtre, soit le 10 octobre dernier. En offrant nos obligations sur le marché, un groupe de financiers éminents de Toronto publiait les commentaires suivants: "La stabilité des finances de la province de Québec est le résultat d'une politique financière saine et sage poursuivie depuis nombre d'années". En dépit de ces emprunts considérables, notre Province a la dette par tête la moins élevée de toutes les provinces canadiennes.

LES EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires obtenus de nos banques par le moyen de billets du Trésor, au cours de l'exercice en question, furent inévitablement considérables, en attendant la conclusion des emprunts à long terme précités. Comme on peut le voir en détail dans les comptes publics, une balance de \$13,000,000 de ces billets du Trésor restait à solder à la fin du dernier exercice, avant que ne fussent effectués les emprunts permanents du 19 juillet 1933, auxquels j'ai également fait allusion.

A une époque où les gouvernements du monde entier sont l'objet de la critique publique la plus sévère et changent pour ainsi dire quotidiennement, il est consolant de constater que l'honorable M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, grandit dans la popularité et l'estime de toutes les classes de notre société. Ce sentiment fort étendu se manifeste en toute occasion; pas moins de trois élections partielles, depuis la dernière session de la législature, ont particulièrement confirmé cette autorité et ce prestige. C'est là un succès sans précédent dans le domaine politique, auquel aucun pays, à l'époque actuelle, n'a encore atteint. L'ascendant avec lequel le premier ministre de notre province a conduit la discussion interprovinciale, à Ottawa, a été tel qu'il l'a désigné à l'attention générale comme l'un des premiers hommes d'Etat contemporains et n'a pas peu contribué à grandir le prestige dont était déjà l'objet, dans les hautes sphères de notre nation, la province de Québec.

Je propose maintenant que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

PROVINCE DE QUÉBEC
Recettes et Dépenses Probables
1934-1935

RECETTES PROBABLES, 1934-35

DOMINION DU CANADA:

Subside d'après population en vertu de l'acte de l'A. B. du N., 1907.....	\$2,224,553 00	
Allocation spéciale en vertu de l'acte de l'A. B. du N., 1907.....	240,000 00	
		<u>2,464,553 00</u>

INTERET:

Intérêt reçus des municipalités, loi des Bons chemins....	\$ 25,000 00	
Intérêt sur fonds d'amortissement placés.....	636,058 18	
Intérêt sur prêts et dépôts.....	354,925 00	
Intérêt sur comptes Dominion du Canada.....	188,460 68	
		<u>1,204,443 86</u>

TERRES ET FORETS..... 3,243,000 00

MINES..... 625,000 00

PECHERIES ET CHASSE..... 387,300 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:

Fonds des bâties et des jurés.....	25,000 00	
Entretien des prisonniers.....	10,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.....	4,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	2,400 00	
Jeunes délinquants.....	6,500 00	
		<u>47,900 00</u>

Licences.....	1,500,000 00
Loi des liqueurs alcooliques (compte de la vente).....	3,250,000 00
Loi des vues animées.—Revenu.....	25,000 00
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....	3,300,000 00
Taxes sur profits des corporations commerciales.....	1,200,000 00
Droits sur les successions.....	3,000,000 00
Taxes en vertu de 12 George V, chap. 90 (saisine).....	10,000 00
Loi des droits sur certaines mutations de propriétés, S. R. Q., chap. 28.....	75,000 00
Taxes sur les transferts d'actions, obligations, etc.....	400,000 00
Loi concernant les véhicules automobiles.....	5,100,000 00
Gazoline—Droits et honoraires.....	5,000,000 00
Loi des ingénieurs stationnaires de Québec—Honoraires.....	27,570 00
Loi concernant la protection des édifices publics contre les incendies.....	175,000 00
Loi concernant les détectives privés—Revenu.....	1,000 00
Loi pour prévenir les incendies—Taxe en vertu de 3 Geo. V, chap. 38....	30,000 00
Pourcentage sur honoraires d'officiers publics.....	20,000 00
Législation.....	12,500 00
Affaires municipales.....	21,000 00
Loyers des édifices publics.....	2,000 60
Taxes et honoraires re Loi des compagnies.....	100,000 00
Loi des assurances, revenu.....	128,375 00
Loi des compagnies de fidéicommiss, revenu.....	6,000 00
Taxes sur les subventions de chemins de fer.....	3,000 00
Ponts de péages—Revenu.....	190,000 00
Honoraires divers, amendes, confiscations, etc.....	178,300 00
Loi des poseurs tuyauterie—23 Geo. V, chap. 69.....	11,070 00
Inspection des Hôtels, etc.....	5,000 00
Gazette Officielle de Québec.....	25,000 00
Loi de la prévention des fraudes.....	5,000 00
Contributions municipales, loi des bons chemins.....	500 00
Contributions municipales, en vertu de 7 Geo. V, chap. 10, sec. 2.....	4,500 00

\$ 31,778,012 46

DÉPENSES PROBABLES, 1934-35

Dette publique.....	\$ 8,256,682 26
Législation.....	659,100 00
Gouvernement civil.....	2,391,070 00
Administration de la justice, etc.....	1,642,780 00
Instruction publique, etc.....	3,389,470 00
Affaires municipales.....	83,000 00
Asiles d'aliénés.....	1,189,511 05
Écoles de réforme et d'industrie.....	299,072 78
Hygiène.....	739,290 00
Travaux publics, (ordinaires).....	1,247,324 85
Travail.....	285,600 00
Agriculture.....	2,780,000 00
Voirie et mines.....	5,335,000 00
Terres et forêts.....	1,458,000 00
Colonisation, chasse et pêcheries.....	1,804,000 00
Charges sur le revenu.....	680,000 00
Services divers.....	280,400 00
	<hr/>
	\$32,520,300 94